RÈGLEMENT SPORTIF

La FFSA organise **Le Championnat de France Long Circuit** qui est la propriété de la FFSA. Le Championnat couronnera les pilotes Champions de France. Toutes les parties concernées (FFSA, Opérateur, Organisateur, Concurrents et Circuit) s'engagent à observer ainsi qu'à appliquer les règles régissant le Championnat.

RÈGLEMENT

1) Le texte final du présent Règlement Sportif (CIK-FIA) sera la version française à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents, Officiels, participant au Championnat s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions du Code Sportif International « le Code», du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales CIK/FIA et Championnats FFSA de Karting, l'Annexe Sportive FFSA, le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif FFSA.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de l'ensemble de ces documents.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement Sportif.

PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) Le Championnat de France se déroule sur une compétition suivant la catégorie :

CHAMPIONNATS DE FRANCE LONG CIRCUIT			
DATE	**CATÉGORIES**	**CIRCUITS**	**ORGANISATEURS**
15-16 NOVEMBRE 2025	KZ2 / KZ2 MASTER / KZ2 GENTLEMAN	BRESSE (71)	ASK CIRCUIT DE BRESSE

5) L'épreuve comptant pour le Championnat aura le statut de compétition nationale.

6) Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits et aux organisateurs. L'organisateur aura à sa charge la diffusion des horaires aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

Le contrôle administratif s'effectuera le vendredi de 14h à 19h et se terminera le samedi de 8h à 10h.

L'installation dans le paddock s'effectuera le vendredi de 10h à 19h et le samedi de 8h à 10h. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.

La manifestation débutera officiellement le samedi à 8h avec les essais officiels. Avant le début de ces essais officiels, le pilote aura la possibilité de s'entraîner toute la journée du vendredi précédant l'épreuve (droit de piste à la discrétion de l'organisateur). Aucun roulage, avec un kart de compétition, ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.

7a) La compétition comportera :

- Des essais qualificatifs, des manches qualificatives ;
- Une pré-finale : Les positions au départ seront déterminées par le classement des manches qualificatives ;
- Une finale : Les positions au départ seront déterminées par l'arrivée de la pré-finale.

7b) Déroulement de la compétition :

INTITULÉ	CATÉGORIE	DURÉE
ESSAIS QUALIFICATIFS	Toutes catégories	6 minutes
MANCHES QUALIFICATIVES	Toutes catégories	15 km minimum (temps sec) 12 km minimum (temps pluie)
PRE-FINALES	Toutes catégories	20 km minimum(temps sec) 15 km minimum (temps pluie)
FINALES	Toutes catégories	30 km minimum (temps sec) 23 km minimum (temps pluie)

7c) Consolante

Les pilotes, non qualifiés pour la phase finale, auront la possibilité de disputer une Coupe de la Ligue et une Coupe de la Ville.
Ces Coupes seront organisées si un minimum de 15 pilotes y participe et se dérouleront sur une seule course. La grille de départ de la "Coupe de la Ligue" et de la "Coupe de la Ville" sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualification.

INTITULÉ	CATÉGORIE	DURÉE
CONSOLANTE	Toutes catégories	15 km (temps sec) 12 km (temps pluie)

CLASSEMENTS

8a Attribution des points à tous les finalistes.

Tout pilote prenant part au Championnat de France Long Circuit peut marquer des points. Le classement de la pré-finale et de la finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1er	18 points au 8ème	11 points au 15ème	4 points au 22ème
40 points au 2ème	17 points au 9ème	10 points au 16ème	3 points au 23ème
32 points au 3ème	16 points au 10ème	9 points au 17ème	2 points au 24ème
26 points au 4ème	15 points au 11ème	8 points au 18ème	1 point du 25ème au dernier
22 points au 5ème	14 points au 12ème	7 points au 19ème	
20 points au 6ème	13 points au 13ème	6 points au 20ème	
19 points au 7ème	12 points au 14ème	5 points au 21ème	

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

8b) Classement général final du Championnat de France :

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de la pré-finale et finale.
Le classement final du Championnat de France sera établi en additionnant pour chaque pilote la totalité des résultats (est entendu comme un résultat : les points marqués en pré-finale ou en finale).

En cas d'ex-aequo, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite.

CANDIDATURES DES CONCURRENTS & DROITS D'ENGAGEMENT

9) Le Championnat de France Long Circuit est ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de karting « pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie pour 2025. Ainsi qu'à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale ou internationale et de l'autorisation de participation de son ASN.

10a) Tout pilote désirant participer au Championnat de France Long Circuit devra s'inscrire directement par internet sur le site des Championnats et Coupes de France **www.ffsakarting.org**, ou dans la rubrique « S'ENGAGER » du site **www.ffsa.org**, que sur possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque. En cas de difficulté pour l'inscription sur les sites internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro +33 (0)6.85.13.29.26, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30.

L'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le jeudi de la semaine précédant l'épreuve à 20h00.
L'inscription d'un pilote enregistrée dans les 15 jours précédant l'épreuve verra son montant majoré.

10b) L'inscription peut être faite par un team pour un ou plusieurs pilotes à condition que le team possède la licence NPTK (Nationale Partenaire Technique Karting) ou la licence ISK (International Concurrent Société Karting). Cette licence sera obligatoire pour que le nom du team apparaisse sur les feuilles de résultat.

11) En cas de non-participation du pilote au Championnat de France, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

12) Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du Samedi, 5 laissez-passer et l'emplacement paddock. Seuls l'aire de stationnement, la location des stands, la location du transpondeur et le droit de piste de la journée du vendredi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DROITS ENGAGEMENT

CIRCUIT	CATÉGORIE	MONTANT	MAJORATION
BRESSE (71)	KZ2 / KZ2 MASTER / KZ2 GENTLEMAN	290 €	340 € A PARTIR DU 03.11.2025 A 08H00

PILOTES ADMIS

13a) Inscription libre, pas d'épreuve qualificative en Championnats de Ligue.

13b) Condition de participation par catégories :

CATÉGORIE	CONDITIONS
KZ2 KZ2 MASTER KZ2 GENTLEMAN	KZ2 : pilotes âgés de 15 ans minimum (âge atteint en 2025) KZ2 Master : pilotes âgés de 32 ans minimum (âge atteint en 2025) KZ2 Gentleman : pilotes âgés de 45 ans et plus (âge atteint en 2025)

13c) Un maximum de 100 pilotes par catégorie sera admis. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis. Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler le Championnat de France, au plus tard deux semaines avant la date de l'épreuve.

13d) Les engagements seront retenus selon l'ordre d'arrivée auprès de l'opérateur FFSA, dans la limite des places disponibles.

KARTS ET MATÉRIEL ADMIS

14a) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

14b) La réglementation relative au carénage avant mobile CIK-FIA ne s'applique pas en Long Circuit. Le carénage avant peut être monté fixe.

14c) Feu rouge arrière obligatoire.

Le feu rouge arrière doit correspondre aux prescriptions de l'Annexe Technique Karting n°10.
Ce feu ainsi que la batterie doivent être maintenus en parfait état de fonctionnement pendant toute la manifestation. Son allumage sera obligatoire sur décision de la Direction de Course.

CHÂSSIS

15) Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis.

Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de Course ou par le collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique.
Le Délégué Technique, après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bienfondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

MOTEUR

16a Chaque pilote pourra disposer de deux moteurs identifiés et non plombés.

16b) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

TABLEAU RECAPITULATIF CHÂSSIS / MOTEUR

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage	Nbr. Châssis
KZ2 / KZ2 MASTER / KZ2 GENTLEMAN	CIK-FIA	2	Non	1

PNEUMATIQUES

17a) Chaque pilote disposera d'un ensemble de pneumatiques répartis comme suit :

* Essais libres officiels : Les pneumatiques slick et pluie pourront être apportés par le pilote (les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type CIK-FIA 2017/2019 ou 2020/2022 ou 2024/2026) ou achetés sur place auprès de l'organisateur.

* Pour les essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales : les pneumatiques slick seront tirés au sort en parc d'assistance avant l'épreuve le vendredi selon un horaire défini par l'opérateur FFSA.

Ils seront identifiés (marquage ou enregistrement) et pourront être contrôlés avant chaque départ. Les pneumatiques slick devront être achetés auprès de l'organisateur, les pneus pluie pourront être apportés par le pilote ou achetés sur place auprès de l'organisateur.

En cas de crevaison avérée sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc d'assistance arrivée, le concurrent pourra utiliser un pneumatique avant ou arrière de remplacement :

- Pris dans les pneus usagés ayant roulé lors des essais libres officiels et warm up.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PNEUMATIQUES

			KZ2	KZ2 MASTER	KZ2 GENTLEMAN
ESSAIS LIBRES	SLICK	QUANTITE	LIBRE	LIBRE	LIBRE
	PLUIE	QUANTITE	LIBRE	LIBRE	LIBRE
PHASES QUALIFICATIVES : ESSAIS QUALIFICATIFS + MANCHES DE QUALIFICATION	SLICK	QUANTITE	1 TRAIN	1 TRAIN	1 TRAIN
	PLUIE	QUANTITE	1 TRAIN	1 TRAIN	1 TRAIN
PHASES FINALES :	SLICK	QUANTITE	1 TRAIN	1 TRAIN	1 TRAIN

PRE-FINALES + FINALES	PLUIE	QUANTITE	1 TRAIN	1 TRAIN	1 TRAIN
STOCKAGE PNEUS COURSES			LIBRE	LIBRE	LIBRE

17b) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques n'est pas / ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition - essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales).
Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.
Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

CARBURANT

18) Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 sans plomb 98 acheté dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit).

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA de l'année en cours sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA.
Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

19) Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA et le bulletin publié en date du 16.01.2025.

20) Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans les parcs d'assistance (parc fermé) et sur la pré-grille. Ce mécanicien devra porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès aux parcs d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.

21) La FFSA attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.
Quatre numéros maxi seront fournis par la FFSA et incluront la publicité FFSA.
Les plaques jaunes seront fournies par le concurrent et conforme à la réglementation.
Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.
Un autocollant « FFSA Karting » fourni par la FFSA devra être apposée obligatoirement par le concurrent sur le naseau panel de son kart.

Les pilotes participant au Championnat de France devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes.
En cas de non-respect du plan d'identification, le pilote se verra infliger une amende de 100 €.

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

22) La compétition se compose d'Essais libres officiels, d'Essais qualificatifs, de Manches Qualificatives, D'une Pré-finale et d'une Finale.

23) Les essais libres officiels se dérouleront le samedi à partir de 08h00. La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la deuxième séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 €.

24) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing. Tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

25) Essais qualificatifs :

Article 28.A de l'Annexe Sportive FFSA 2025
Les groupes chronométrés seront définis par tirage au sort par groupe de 40 pilotes maximum.

26) Manches qualificatives

Nombre de participants dans la catégorie inférieur ou égal à 40 pilotes :

Les pilotes disputeront trois manches de qualification sur 15 km minimum par temps sec et sur 12 km minimum par temps de pluie.
Selon Cas A Article 28.B de l'Annexe Sportive FFSA 2025.

Nombre de participants dans la catégorie supérieur à 40 pilotes et inférieur ou égal à 80 pilotes

Selon Cas B Article 28.B de l'Annexe Sportive FFSA 2025

Les 40 premiers classés seront qualifiés pour la phase finale.
La grille de départ de la Finale sera établie par l'ordre d'arrivée de la Pré-finale.

GRILLE DE DÉPART

27) Article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2025.

PROCÉDURE DE DÉPART

28) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK-FIA.

29) Sur demande du Directeur de Courses, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs

pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

SUSPENSION D'UNE COURSE

30) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

REPRISE D'UNE COURSE

31) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

ARRIVÉE

32) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

PARC FERMÉ

33) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

INCIDENTS

34) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

PROTOCOLE PODIUM

35) A l'issue de la dernière finale de la manifestation, les trois premiers pilotes classés de chaque catégorie se rendront au podium et seront sous la responsabilité de l'opérateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie. Les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.
A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.
Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra infliger une amende de 100 €.

DOTATIONS

36) Tableau des dotations sportives et matérielles :

CATÉGORIES	DOTATIONS
KZ2 KZ2 MASTER KZ2 GENTLEMAN	• 1 train de pneumatiques sera offert aux 3 premiers pilotes lors des podiums • Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, boisson festive, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes

REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON

37) Les pilotes Champions de France seront invités à la cérémonie des Trophées du Sport Automobile 2025 qui aura lieu à Paris.